

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 13375**

Intitulé

Sophrologue

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Institut de formation à la sophrologie	Directrice

Niveau et/ou domaine d'activité

III (Nomenclature de 1969)

5 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

330p Spécialités plurivalentes des services aux personnes (organisation, conception)

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le sophrologue conseil est un professionnel de l'accompagnement, il permet à son client de développer des capacités d'adaptation afin de favoriser son autonomie.

Il utilise la sophrologie comme méthode, en séance individuelle ou de groupe, dans le respect de la déontologie.

Les activités du sophrologue conseil sont :

- la pratique de la sophrologie
- le conseil et l'information sur la sophrologie,
- la formation à la sophrologie,
- la gestion de son cabinet

Les capacités attestées :

1. Dans le domaine de la sophrologie :
 - a. Écoute et analyse de la demande du client
 - b. Conception d'un protocole
 - c. Réalisation des procédures d'animation de la relaxation dynamique et de la sophronisation
2. Dans le domaine de la gestion :
 - a. Mise en place, management et développement d'une entité de gestion.
 - b. Information et prospection commerciale
3. Dans le domaine du conseil :
 - a. Analyse des demandes institutionnelles ou privées
 - b. Conception pédagogique

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Le sophrologue conseil exerce son activité en profession libérale auprès des particuliers et des entreprises.

Le sophrologue conseil intègre une équipe pluridisciplinaire médicale ou paramédicale à la demande d'un service hospitalier ou d'une association.

L'exercice de la sophrologie peut aussi être complémentaire à une spécialité initiale : travailleur social, entraîneur sportif, médecin, sage-femme, infirmier, kinésithérapeute.

Le sophrologue conseil intervient dans les situations suivantes : prévention des risques psycho-sociaux, préparation aux examens, aux entretiens d'embauche, aux compétitions sportives, lutte contre la conduite d'échec, développement de la créativité, renforcement de la mémoire, etc.

Codes des fiches ROME les plus proches :

K1103 : Développement personnel et bien-être de la personne

Réglementation d'activités :

La profession de sophrologue n'est pas réglementée mais le sophrologue est déontologiquement tenu au secret professionnel.

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Les trois composantes de la certification sont :

- Conduite de séances individuelles ou de groupe
- Gestion de l'activité
- Conseil

Les modalités d'évaluation mises en œuvre sont :

- Une mise en situation professionnelle
- La rédaction d'un rapport d'activité
- La rédaction d'un projet professionnel
- Une soutenance
- Des jeux de rôles qui évaluent la posture et les pratiques sophrologiques

- Des études de cas

Validité des composantes acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUI/NON		COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant		X	
En contrat d'apprentissage		X	
Après un parcours de formation continue	X		5 personnes 1 président extérieur à l'établissement et professionnel du secteur 3 professionnels du secteur 1 représentant de l'institut
En contrat de professionnalisation		X	
Par candidature individuelle		X	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2009	X		5 personnes 1 président extérieur à l'établissement et professionnel du secteur 3 professionnels du secteur 1 représentant de l'institut

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 17 novembre 2011 publié au Journal Officiel du 25 novembre 2011 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour trois ans, au niveau III, sous l'intitulé "Sophrologue" avec effet au 01 juin 2008, jusqu'au 25 novembre 2014.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Arrêté du 9 janvier 2015 publié au Journal Officiel du 30 janvier 2015 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, au niveau III, sous l'intitulé "Sophrologue" avec effet au 25 novembre 2014, jusqu'au 30 janvier 2020.

Pour plus d'informations

Statistiques :

environ 50 personnes titulaires de la certification par an

Autres sources d'information :

Informations sur les sophrologues et leurs métiers : www.sophrologie-actualites.fr

Institut de Formation à la Sophrologie

Lieu(x) de certification :

Institut de formation à la sophrologie : Île-de-France - Paris (75) [Paris]

Institut de Formation à la Sophrologie

52 rue René Boulanger 75010 Paris

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Institut de Formation à la Sophrologie

52 rue René Boulanger 75010 Paris

Historique de la certification :